

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
29 novembre 2018
n° 41 / 7798^e
pages 2225 à 2296

CHRONIQUE / Compétence pénale

La dimension internationale de l'opportunité des poursuites :
le cas des djihadistes français partis rejoindre l'État islamique
> Ghislain Poissonnier 2246

ÉDITORIAL

2225 « Les Italiens sont-ils noirs ? » Immigrés, Émigrés, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 2231 État civil (transsexualisme) : demande de transcription d'une double filiation maternelle
2237 Fraude fiscale (cumul de sanctions) : constitutionnalité sous réserves du régime
2240 Licenciement économique (reclassement) : répartition des compétences juridictionnelles
2241 Unité économique et sociale : structures dotées ou non de la personnalité morale

POINT DE VUE

2244 Le prélèvement à la source : coup de vent sur la paix des familles ?, *Lise Chatain*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2255 **Chronique** : De la consommation du harcèlement et des conflits de lois dans le temps, *Rodolphe Mesa*
2259 **Panoramas** : Droit pénal, *Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé, Catherine Ginestet, Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire*
2270 Droit du numérique, *Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny*
2280 **Notes** : La mort, les lois et les religions, note sous Civ. 1^{re}, 19 sept. 2018, *Charles Bahurel*
2284 *Vanitas vanitatis ? L'avocat et les honneurs de ce monde*, note sous Civ. 1^{re}, 24 oct. 2018, *Pierre-Louis Boyer*
2287 *Necessitas est lex temporis* : à propos de la décision n° 2018-715 QPC du 22 juin 2018, note sous Cons. const., 22 juin 2018, *Pierre Roujou de Boubée*
2292 L'article 1387-1 du code civil devant la Cour de cassation ou le sort du passif professionnel en cas de divorce de l'époux exploitant, note sous Civ. 1^{re}, 5 sept. 2018, *Brigitte Lotti*

ENTRETIEN

2296 Jean-Paul Tran Thiet - « Sauver le droit d'asile » en Europe

DA|LOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable
Tél.: 01 40 92 20 85

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable
Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

2225

« Les Italiens sont-ils noirs ? »
Immigrés, Émigrés



ACTUALITÉS

2228

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Transfert d'argent à l'étranger (déclaration):
constitutionnalité du régime, *Cons. const.*,
23 nov. 2018

Crédit immobilier (tableau
d'amortissement): portée de la loi de
validation législative, *Civ. 1^{re}*, 14 nov. 2018

Contrat d'affaires

Transport aérien (tarifs des billets):
indication d'une monnaie autre que l'euro,
CJUE 15 nov. 2018

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (révision du loyer): portée
des expertises et respect du contradictoire,
Civ. 3^e, 15 nov. 2018

Société et marché financier

Informations privilégiées (publication):
sanction des dirigeants, *Com.* 14 nov. 2018

2229

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale (vaccination):
preuve du lien de causalité et devoir
d'information, *Civ. 1^{re}*, 14 nov. 2018

Famille-Personne-Succession

État civil (transsexualisme): demande de
transcription d'une double filiation
maternelle, *Montpellier*, 14 nov. 2018

2232

DROIT IMMOBILIER

Bail

Changement d'usage (location en meublé
de courte durée): question préjudicielle à la
CJUE, *Civ. 3^e*, 15 nov. 2018

2232

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Discrimination indirecte: attribution d'une
bourse au soutien d'un projet de recherche,
CJUE 15 nov. 2018

Assurance automobile obligatoire: véhicule
stationné sur un parking, *CJUE* 15 nov. 2018

Agents commerciaux: exercice de l'activité
depuis l'entreprise du commettant,
CJUE 21 nov. 2018

2234

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Harcèlement moral: faute pénale du
préposé et responsabilité civile du
commettant, *Crim.* 13 nov. 2018

Procédure pénale

Terrorisme (saisies des données): contrôle
de l'exploitation par le juge judiciaire,
Crim. 14 nov. 2018

Constitution de partie civile (personne
morale): justification des ressources,
Crim. 13 nov. 2018

2235

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Esclavage (crime contre l'humanité): non-
renvoi d'une QPC, *Civ. 1^{re}*, 8 nov. 2018

Délégation de service public (reconduction
tacite): portée de l'illégalité de la clause,
Civ. 1^{re}, 14 nov. 2018

Étranger (situation irrégulière): contrôle
d'identité suivi d'un placement en rétention,
Civ. 1^{re}, 21 nov. 2018

Fiscalité

Impôt sur le revenu (réparation de préjudice
corporel): inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 23 nov. 2018

Fraude fiscale (cumul de sanctions):
constitutionnalité sous réserves du régime,
Cons. const., 23 nov. 2018

2238

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Égalité de traitement (barème
conventionnel): justification des différences
de traitement, *Soc.* 14 nov. 2018

Retraite (pension): pas de réintégration
possible après rupture du lien professionnel,
Soc. 14 nov. 2018

Contrat à durée déterminée
(requalification): défaut de signature par
l'employeur, *Soc.* 14 nov. 2018

Licenciement économique (reclassement):
répartition des compétences
juridictionnelles, *Soc.* 21 nov. 2018

Unité économique et sociale: structures
dotées ou non de la personnalité morale,
Soc. 21 nov. 2018

Transfert des contrats de travail
(apprentissage): indifférence du décès de
l'employeur, *Soc.* 14 nov. 2018

Sécurité sociale

Obligation alimentaire (recours): appel
contre le jugement du juge aux affaires
familiales, *Civ. 2^e*, 15 nov. 2018

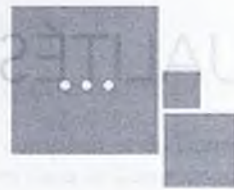
2242

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel (conclusions): notion de conclusions
récapitulatives, *Civ. 2^e*, 15 nov. 2018

Autorité de la chose jugée au pénal:
réparation des dommages devant le juge
civil, *Civ. 2^e*, 15 nov. 2018



POINT DE VUE

- 2244 Le prélèvement à la source:
coup de vent sur la paix des familles?
par Lise Chatain



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

- 2246 La dimension internationale de l'opportunité des poursuites: le cas des djihadistes français partis rejoindre l'État islamique
par Ghislain Poissonnier
- 2255 De la consommation du harcèlement et des conflits de lois dans le temps
par Rodolphe Mesa

PANORAMAS

- 2259 Droit pénal
octobre 2017 - octobre 2018
par Gabriel Roujou de Boubée, Thierry Garé, Catherine Ginestet, Solange Mirabail et Emmanuel Tricoire
- 2270 Droit du numérique
octobre 2017 - octobre 2018
par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny

NOTES

- 2280 La mort, les lois et les religions,
note sous Civ. 1^{re}, 19 sept. 2018
par Charles Bahurel
- 2284 Vanitas vanitatis? L'avocat et les honneurs de ce monde,
note sous Civ. 1^{re}, 24 oct. 2018
par Pierre-Louis Boyer
- 2287 *Necessitas est lex temporis*: à propos de la décision n° 2018-715 QPC du 22 juin 2018,
note sous Cons. const., 22 juin 2018
par Pierre Roujou de Boubée
- 2292 L'article 1387-1 du code civil devant la Cour de cassation ou le sort du passif professionnel en cas de divorce de l'époux exploitant, note sous Civ. 1^{re}, 5 sept. 2018
par Brigitte Lotti



ENTRETIEN

- 2296 Jean-Paul Tran Thiet
« Sauver le droit d'asile » en Europe

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr